

Règlement

Concours de nouvelles

Dans le cadre du Festival du Livre qui se tiendra le samedi 15 juin 2019, vous êtes invité à participer à un concours de nouvelles.

Durée

La Ville d'Issy-les-Moulineaux organise un concours de nouvelles ouvert à tous, du vendredi 22 décembre 2018 au mardi 30 avril 2019, minuit (heure de Paris).

Thème

Chaque participant est invité à écrire une nouvelle à partir de la citation de l'architecte Le Corbusier : « Si le soleil entre dans votre maison, il est un peu dans votre cœur »

Conditions et modalités de participation

- Envoyez votre nouvelle par l'intermédiaire du lien suivant : www.issy.com/nouvelles en indiquant vos nom, prénom, et, le cas échéant, pseudonyme.
- Votre texte doit contenir entre 10 000 et 15 000 signes, espaces compris.

Planning

- vendredi 22 décembre 2018 : Lancement du concours
- mardi 30 avril 2019 : clôture du concours
- samedi 15 juin : annonce des résultats lors du Festival du Livre

Chaque participant autorise la Ville d'Issy-les-Moulineaux à diffuser sa nouvelle et à mentionner l'identité de son auteur (pseudonyme ainsi que prénom et nom), sur tous supports de communication numériques ou imprimés, afin de rendre compte des résultats du concours et de l'identité du gagnant. Cette autorisation est accordée pour une durée illimitée.

La nouvelle doit être inédite et ne pas avoir obtenu de prix dans un concours littéraire.

Les données personnelles des participants, recueillies par la Ville d'Issy-les-Moulineaux lors de l'inscription des participants ou lorsque le lauréat est informé qu'il a gagné, sont destinées à la Ville d'Issy-les-Moulineaux afin de permettre l'organisation du concours et la remise du prix au lauréat. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui le concernent. Pour l'exercer, il suffit de contacter la Direction de la Culture de la Ville d'Issy-les-Moulineaux à l'adresse suivante : direction.culture@ville-issy.fr.

La Ville d'Issy-les-Moulineaux se réserve le droit de refuser tout texte ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur ; sera notamment refusée, tout texte à caractère diffamatoire, injurieux, xénophobe ou raciste.

Dès le moment où il a envoyé sa nouvelle à la Direction de la Culture, le participant s'engage à ne pas la proposer à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation du lauréat.

Dès que le lauréat aura été désigné, les participants non lauréats recouvreront l'intégralité de leurs droits sur leur nouvelle et pourront en proposer l'exploitation audiovisuelle à toute personne qu'ils souhaitent.

L'envoi de votre nouvelle vaut accord de diffusion et d'exploitation par la Ville d'Issy-les-Moulineaux ou toute autre entité qui lui serait substituée sur tous supports dans le cadre de sa communication. Vous reconnaissez expressément qu'aucune somme, rétribution, rémunération ou indemnité quelconque ne pourra être réclamée.

Le participant devra accepter sans réserve le présent règlement.

Composition du jury

A l'issue de la date limite d'envoi des nouvelles, le jury sélectionnera un lauréat. Il est composé comme suit :

Fabienne LIADZÉ, Maire-adjoint délégué à la Culture
Eric LEGALE, directeur d'Issy Media
Cynthia BEAUFILS, directeur des Affaires culturelles
Marie-Dominique SOUMET, professeur agrégée de lettres classiques – retraitée
Brigitte VINATIER, professeur de Lettres classiques
Aurore LE COUSTUMER, Médiathécaire

Prix

Les prix seront remis le samedi 15 juin 2019 en clôture du Festival du Livre.

Cas d'annulation

En cas de difficulté, la Ville d'Issy-les-Moulineaux se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de suspendre le concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de cette fraude.

En cas de force majeure, la Ville d'Issy-les-Moulineaux se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre ou d'annuler le concours avant la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, la Ville d'Issy-les-Moulineaux s'engage à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par mail. Ce règlement peut être modifié à tout moment sous forme d'un avenant ajouté au présent texte par la Ville d'Issy-les-Moulineaux, et annoncé par mail. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement sera résolue par les tribunaux compétents, après tentative de conciliation.